



AMBASSADE DE SUISSE  
EN RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

ALGER, le 30 décembre 1968.

27, Bld Zirout Youcef  
Téléphone 63.39.02 et 63.83.12  
Chèques postaux N° 53-89

Ref.: 382.0 GR/sd

cn	GE				a/a
Date	7.1.				
Visa					
EPD	7. Jan. 1969				
Ref.	p. B. 15. 21. Alg.				

CONFIDENTIELLE

A la Division des Affaires Politiques  
du Département Politique Fédéral,

B e r n e .

✓ p. A. 45. 22. (Alg.) / ✓ a. 211.  
Présentation des  
lettres de créance.

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme je vous l'ai annoncé par câble, c'est le 27 décembre que j'ai été appelé à présenter au Président H. Boumediene mes Lettres de créance. Dans la même matinée, les Ambassadeurs du Brésil, du Liban et de France m'avaient précédé dans cette cérémonie.

Lors de ma visite au Chef du Protocole, le 18 décembre, lendemain de mon arrivée, ce dernier m'avait déjà laissé entendre qu'une présentation des Lettres pourrait avoir lieu soit le 27 décembre, soit le 3 janvier. Le 24 décembre, il me confirmait la date du 27 et le 26 au soir j'étais reçu en audience par le Ministre des Affaires Etrangères, M. Bouteflika, à qui je remettais copie de mes Lettres.

1. L'entretien avec M. Bouteflika, qui a duré 20 minutes, a été cordial et courtois. La conversation s'est déroulée dans un climat détendu et n'est pas sortie des généralités. Bouteflika s'est félicité de voir ma mission débiter sous d'heureux auspices et a exprimé l'espoir que cette page tournée dans nos relations débouche sur une collaboration plus étroite et sincère. Il m'a également dit qu'il était rare qu'un chef de mission puisse présenter ses Lettres dans un délai aussi court, que cela était dû en partie à la date bien choisie de mon arrivée, mais qu'il fallait aussi y voir un signe de la bonne volonté et des intentions amicales du Gouvernement algérien à l'égard de la Suisse.

Bouteflika a réaffirmé le désir de son pays de diversifier ses contacts avec l'étranger. La Suisse, dit-il, a beaucoup à offrir dans tous les domaines, aussi bien économique, commercial que social et culturel. Les sentiments de l'Algérie, précise-t-il, sont à l'égard de la Suisse toujours aussi vifs et empreints de la même gratitude et re-



- 2 -

connaissance que par le passé. Une ère nouvelle d'étroite collaboration pourrait et devrait dès maintenant débiter, dit-il en conclusion.

2. Lors de la présentation de mes Lettres de créance, j'ai eu l'occasion de m'entretenir pendant vingt minutes avec le Président Boumediene. MM. Bouteflika et Kassem, Conseiller politique à la Présidence, assistaient aussi à l'entretien mais ils n'ont prononcé aucune parole.

Après les phrases habituelles de politesse et d'échange d'amabilités, le Président Boumediene m'a déclaré qu'il restait encore deux points importants inscrits au contentieux algéro-suisse: les Fonds du FLN et les activités de l'opposition algérienne en Suisse.

Sur le premier de ces points, le Président a répété que ce n'était pas l'argent en lui-même qui comptait, mais la disparition ou l'utilisation de ces fonds à des fins inconnues. L'opinion publique algérienne est très sensibilisée à ce sujet. J'ai rappelé au Président tous nos efforts dans ce domaine et ai souligné spécialement les développements récents à la suite des nouvelles démarches entreprises par M. l'Ambassadeur Probst.

Quant à l'opposition algérienne en Suisse, le Président m'a donné l'impression d'y attacher une plus grande importance qu'à la question des fonds Khider. Il a regretté que notre neutralité permette sur notre sol le déploiement d'activités subversives bien que, a-t-il ajouté, l'Algérie actuelle ne craigne pas les agissements de cette opposition. Cependant pour le gouvernement algérien, la liberté dont abuse cette opposition en Suisse ne peut que jeter des ombres sur les relations entre les deux pays. Le Président précise que l'activité de cette opposition en France ou en Espagne ne présente pas les mêmes caractères qu'en Suisse où, selon lui, il existe un noyau à partir duquel se déclenche un peu partout une campagne de dénigrement de l'Algérie d'aujourd'hui. Je rappelle au Président les traditions bien connues de la Suisse dans le domaine du droit d'asile et comme pays de refuge. Enfin je demande au Président et également à M. Bouteflika, présent, de vouloir bien m'indiquer, chaque fois que l'occasion s'en présentera, les noms et la nature des délits des membres de cette opposition algérienne en Suisse, dont l'Algérie aurait à se plaindre.

- 3 -

Je vous remets en annexe photocopie du texte de l'allocution du Président Boumediene lors de la présentation de mes Lettres.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



✓ 1 Annexe.